

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 29 janvier 2025

DEL_20250129_04

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

21

26

Objet :
**Demande de
subvention au titre
du Fonds Vert pour la
réhabilitation et
l'extension de l'école
Danielle Casanova**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

30 janvier 2025

Et que la convocation
avait été faite le

22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Cécile OLIVIER - Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUNEHEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Benoît PICHARD donne son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Stéphanie BURNEL donne son pouvoir à Laurence DUPONT
- Yannick BEAUVAIS donne son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO donne son pouvoir à Claude AUFORT
- David PELON donne son pouvoir à Didier NOUZILLEAU

Absents : Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Alain DESMARS

M. Jean Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé,

La commune souhaite s'inscrire dans le dispositif « Fond vert » pour son projet de restructuration de l'école maternelle Casanova dont les bâtiments ont été construits dans les années 60. Ce projet, qui participe au projet de requalification du centre-ville, permettra d'améliorer et restructurer les locaux afin de mettre à disposition du public accueilli des locaux adaptés. À travers une démarche environnementale, la commune souhaite réduire les consommations énergétiques, les coûts de fonctionnement et de maintenance durant la vie des bâtiments.

Les travaux de restructuration (en site occupé), d'un coût total en phase APD (Avant-Projet Détaillé) d'environ 2 710 000 € HT se feront sur 3 exercices budgétaires (2025 à 2027).

Cette délibération est proposée pour solliciter une subvention au titre du fond vert pour la partie réhabilitation des travaux d'extension- réhabilitation qui consistent dès 2025 à :

- a) Reconstruire et créer l'extension du bâtiment Est (côté rue Curie) déconstruit en été 2024
- b) Réhabiliter le bâtiment côté Ouest (côté rue de Bécarres)
- c) Changement du système de chauffage (passage du gaz à la biomasse bois)

La réalisation de l'opération se fera en 2025, 2026 et 2027.

Une subvention au titre du fond vert pour la partie réhabilitation des travaux d'extension- réhabilitation d'un montant de 228 025 € sera sollicitée auprès de l'Etat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances du 20 janvier 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'autoriser le Maire à demander une subvention fond vert pour les travaux de l'école Danielle Casanova

Article 2 : Dire que la dépense et la recette sont prévues aux budgets de la commune sur les années 2025-2026-2027, au chapitre 13

Article 3 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à a bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :